

Jeudi 19 mars 2020

SNES-INFO-Épidémie Coronavirus-31

SACD / Mise en place d'un fonds de solidarité d'urgence

Chère adhérente, Cher adhérent,

Je vous communique ci-dessous quelques précisions sur la mise en place **du Fonds de Solidarité de la SACD**.

.....

Dans l'attente de ce plan spécifique pour les auteurs et pour parer aux situations les plus urgentes d'auteurs qui nous contactent, **la SACD met en place un fonds de solidarité d'urgence**, une solidarité entre auteurs pour remédier aux situations des plus démunis.

Les modalités et critères d'accès à ce fonds seront précisés dans les prochains jours.

Sans un soutien de l'Etat, ce fonds se révélera plus qu'insuffisant.

Plusieurs pistes de financement sont actuellement à l'étude. Celle qui permettrait de mieux accompagner les auteurs pendant cette crise serait de **donner à la SACD et aux autres organismes de gestion collective la possibilité de financer de manière exceptionnelle en 2020 sur leur budget d'action culturelle la dotation de ce fonds d'urgence**.

La SACD a donc demandé au Gouvernement de **modifier en urgence les dispositions légales et réglementaires qui à ce jour lui interdisent cette pratique**.

En particulier, [le décret 2017-924 du 6 mai 2017](#) fixant la liste des dépenses autorisées dans le cadre des **25 % de copie privée doit être assoupli**. La SACD est confiante dans la volonté et l'efficacité du ministère de la Culture pour mettre en œuvre très rapidement cette solution.

La dotation de ce fonds sera donc ajustée au fil du temps en fonction des possibilités de financement et au vu des demandes de soutiens qui nous parviendront.

Bon nombre d'auteurs se trouvent aujourd'hui dans une situation particulièrement tendue. Les difficultés s'ajoutent à la précarité déjà pointée du doigt dans les différentes études menées par la SACD qui prend aujourd'hui les décisions qui s'imposent à une société d'auteurs.

Nous restons à votre disposition.

Veillez croire, Chère adhérente, Cher adhérent, à l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Philippe CHAPELON
Délégué général



▶▶▶ Retrouvez sur notre site en page d'accueil, le DOSSIER "**CORONAVIRUS - RESSOURCES SNES**" toutes les informations que nous publions et d'autres informations liées à l'épidémie due au coronavirus / COVID19 (**textes officiels, liens vers les sites des Préfectures et des Agences Régionales de Santé ...**)

SITE SNES @Dossier
CORONAVIRUS - RESSOURCES

snes ▶
le spectacle est vivant

SNES • Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles

48, rue Sainte-Anne – 75002 Paris / Tél. : 01 42 97 98 99

syndicat@spectacle-snes.org / www.spectacle-snes.org

création • production • diffusion



Cet email a été envoyé à syndicat@spectacle-snes.org, [cliquez ici pour vous désabonner](#).

48 rue Sainte-Anne 75002 Paris FR